



## Salaire négatif congé maternité

-----  
Par Lilidoo

Bonjour

Actuellement en congé maternité, j'ai reçu ma fiche de paie en négatif ( 120? )

Je n'ai pas la mutuelle de mon boulot , je ne comprend pas pourquoi je dois 120? à mon employeur . Je n'ai aucune réponse du comptable.

Je peu vous fournir la capture écran de ma fiche de paie

Merci pour votre aide

-----  
Par AGeorges

Bonjour Lilidoo,

Effectivement, un salaire négatif n'est pas très motivant !

Cependant, pendant votre congé maternité, votre salaire 'normal' est suspendu (La SS prend le relais). Il est donc à 0.

S'il y a des corrections de déductions antérieures, si vous avez bénéficié d'une avance remboursable en étalement, alors, il y a des montants négatifs qui peuvent donner ce résultat. Et, pourquoi pas, ce peut être une erreur.

En principe, si vous ne vous limitez pas à regarder "la case du bas", la raison devrait en être claire !? La colonne des déductions est le bon endroit à regarder.